

TD/B/EX(32)/3
TD/B/WP/164

CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE
ET LE DÉVELOPPEMENT

**RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL DU PLAN À MOYEN TERME
ET DU BUDGET-PROGRAMME SUR LA DEUXIÈME PARTIE
DE SA QUARANTIÈME SESSION**

tenue au Palais des Nations, à Genève,
du 21 au 22 mai 2003



NATIONS UNIES

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/EX(32)/3
TD/B/WP/164
23 juin 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL DU PLAN À MOYEN TERME
ET DU BUDGET-PROGRAMME SUR LA DEUXIÈME PARTIE
DE SA QUARANTIÈME SESSION**

tenue au Palais des Nations, à Genève,
du 21 au 22 mai 2003

TABLE DES MATIÈRES

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Conclusions concertées adoptées par le Groupe de travail à la deuxième partie de sa quarantième session.....	3
II. Examen du programme de travail: projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005	4
A. Déclarations liminaires	4
B. Séances informelles	6
C. Décision du Groupe de travail	6
D. Déclarations de clôture	7
III. Coopération technique de la CNUCED	8
IV. Questions d'organisation.....	9
A. Ouverture de la session.....	9
B. Élection du bureau.....	9
C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.....	9
D. Ordre du jour provisoire de la quarante et unième session du Groupe de travail	9
E. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement	10
<i>Annexe</i>	
Participation.....	11

Chapitre I

CONCLUSIONS CONCERTÉES ADOPTÉES PAR LE GROUPE DE TRAVAIL À LA DEUXIÈME PARTIE DE SA QUARANTIÈME SESSION

A

Examen du programme de travail: Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005

Le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme,

Ayant examiné le chapitre 12 («Commerce et développement») du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005, tel que contenu dans les documents A/58/6 (Sect. 12) et TD/B/WP(XL)/CRP.1,

1. *Approuve* l'orientation programmatique du chapitre 12, qui tient compte de nombre d'observations formulées par le Groupe de travail à sa session de janvier 2003 ainsi que des vues exprimées par les États membres, notamment dans l'enquête sur les publications;
2. *Souligne* l'importance du rôle de la CNUCED et de ses contributions dans le cadre de la mise en œuvre des engagements découlant des grandes conférences des Nations Unies, notamment du Sommet du Millénaire, de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, de la Conférence internationale sur le financement du développement et du Sommet mondial pour le développement durable;
3. *Souligne* aussi l'importance de l'assistance que la CNUCED apporte aux États membres dans la mise en œuvre du programme de travail de l'après-Doha de l'Organisation mondiale du commerce et du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD);
4. *Insiste sur* l'importance du *Rapport sur les pays les moins avancés*, et *prie* le Conseil du commerce et du développement d'envisager de faire paraître ce rapport chaque année dans les limites des ressources disponibles au titre du budget ordinaire, en utilisant éventuellement des fonds extrabudgétaires;
5. *Invite* les partenaires de développement à continuer d'appuyer les activités que la CNUCED mène pour répondre aux nouvelles demandes des pays en développement.

B

Coopération technique de la CNUCED

Le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme,

Prend note des renseignements communiqués par le secrétariat dans le document TD/B/WP/161 et de l'information selon laquelle un projet de nouvelle stratégie de coopération technique de la CNUCED sera établi et présenté au Groupe de travail à sa quarante et unième session pour examen par les États membres.

Chapitre II

EXAMEN DU PROGRAMME DE TRAVAIL: PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 2004-2005

1. Pour l'examen de ce point, le Groupe de travail était saisi de la documentation suivante:

«Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005:
Chapitre 12 – Commerce et développement» [A/58/6 (Sect. 12)];

«Proposed programme budget for the biennium 2004-2005: A/58/6 (sect. 12)
– Corrigendum» (TD/B/WP(XL)/CRP.1);

«Results of the ex-ante survey on UNCTAD publication proposals in the proposed
programme budget for 2004-2005» (UNCTAD/EDM/2003/1/Rev.1).

A. Déclarations liminaires

2. Le **Secrétaire général adjoint de la CNUCED** a dit que pour la première fois, tous les programmes de travail des organes des Nations Unies dans le domaine économique et social étaient examinés au Comité exécutif sur les affaires économiques et sociales. Ce dernier était l'un des mécanismes internes mis en place par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et réunissait toutes les entités œuvrant dans ce domaine - CNUCED, commissions régionales, Département des affaires économiques et sociales et PNUE - dans le but de renforcer la cohérence des orientations et d'éviter les doubles emplois. La CNUCED avait eu un rôle important à jouer en tant que chef de file dans le domaine du commerce et dans celui de la science et de la technique, et avait apporté des contributions importantes sur d'autres sujets, notamment en macroéconomie et sur les pays se trouvant dans des situations particulières. Outre le Comité exécutif sur les affaires économiques et sociales, le cabinet de la Vice-Secrétaire générale de l'Organisation des Nations Unies avait examiné des aspects précis du projet de budget de la CNUCED. Étant donné que c'était la première fois que le projet de budget était soumis à ces diverses instances, un certain nombre de modifications avaient été apportées, surtout pour recentrer et préciser les indicateurs.

3. Concernant le redéploiement des ressources, on s'était efforcé, dans la mesure du possible, de réaliser des économies et de réaffecter les ressources financières entre les secteurs de dépense et les domaines de travail avant de demander une augmentation des ressources. S'agissant du transfert de postes, les sous-programmes 2 et 3 avaient été renforcés suite aux demandes exprimées lors de l'examen à mi-parcours par des États membres qui souhaitaient qu'un appui soit apporté aux pays en développement dans les négociations commerciales multilatérales afin d'accroître leurs capacités productives et de leur permettre de tirer parti des possibilités offertes. Le transfert de postes entre la composante Direction exécutive et administration d'une part et l'appui au programme d'autre part s'expliquait par le renforcement du Service d'appui intergouvernemental, qui absorbait les services de relations extérieures, d'information, de presse et de relations avec la société civile et les activités connexes. Le Secrétaire général de l'ONU avait demandé une augmentation de 1,7 % du budget de la CNUCED qui concernait les objets de dépense suivants: postes, services de consultant, mobilier et matériel, frais généraux de fonctionnement, fournitures et accessoires. Les ressources actuelles allouées aux services de consultant étaient insuffisantes pour permettre au secrétariat de continuer d'effectuer les travaux

d'analyse de qualité que l'on attendait de lui, mais l'augmentation envisagée était inférieure au montant initialement proposé.

4. Le représentant de la **Thaïlande**, s'exprimant au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a dit que le Groupe appuyait sans réserve l'orientation du programme de travail et l'augmentation très minime du budget qui avait été proposée pour renforcer l'exécution des mandats de la CNUCED. Compte tenu de son approche pluridisciplinaire et de la qualité reconnue de ses analyses, la CNUCED était bien placée pour apporter une contribution tangible aux efforts que les pays en développement déployaient pour lutter contre la pauvreté, pour se développer et pour réaliser leur intégration bénéfique dans l'économie mondiale. Dans ses domaines de compétence, elle pouvait en particulier aider de manière concrète à la mise en œuvre des engagements pris dans les grandes conférences et réunions au sommet, en tenant compte de la situation particulière des PMA, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement, ainsi que du NEPAD. En outre, la onzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement pouvait être l'occasion de faire évoluer l'organisation vers une approche nouvelle, novatrice et pratique des principaux faits nouveaux et défis de l'économie mondiale et des difficultés des pays en développement. Enfin, pour mener à bien son rôle et exécuter son programme de travail, la CNUCED devrait disposer des ressources nécessaires pour atteindre le degré élevé d'efficacité et de compétence que les États membres attendaient d'elle. Par conséquent, la modeste augmentation globale de 1,7 % de son budget proposé par le Secrétaire général de l'ONU était pleinement justifiée.

5. Le représentant du **Bénin**, s'exprimant au nom des **pays les moins avancés**, a dit que la situation et les besoins particuliers des PMA devaient être pris en considération lorsque la CNUCED planifiait ses activités, ses initiatives et son programme de travail. Il était essentiel de donner effectivement suite aux résultats et recommandations des grandes conférences internationales organisées récemment, et à cette fin un financement optimal devait être assuré, en particulier pour les activités liées à la promotion de l'investissement ainsi qu'à la mise en valeur des ressources humaines et au renforcement des capacités institutionnelles dans le domaine du commerce et de la production. Ces activités s'inscrivaient dans le cadre des objectifs de développement énoncés dans le plan d'action adopté à la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA. Le montant estimatif des fonds extrabudgétaires attendu pour l'exercice biennal 2004-2005 représentait environ 44,4 % du montant total des ressources nécessaires; cela constituait un motif de préoccupation et les donateurs bilatéraux et multilatéraux étaient invités à accroître leurs contributions extrabudgétaires. Enfin, le représentant a appuyé sans réserve la parution annuelle du *Rapport sur les PMA*, qui avait été recommandée par le Conseil à sa trentième réunion directive en décembre 2002 et par le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme à la première partie de sa quarantième session en janvier 2003.

6. La représentante de la **Grèce**, s'exprimant au nom de l'**Union européenne, de Chypre, de l'Estonie, de la Hongrie, de la Lettonie, de la Lituanie, de Malte, de la Pologne, de la République tchèque, de la Slovaquie et de la Slovénie**, a dit que pour l'examen du budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005, le Groupe de travail aurait besoin d'un certain nombre de précisions de la part du secrétariat, afin de pouvoir juger si le projet de budget comportait des améliorations par rapport au budget de l'exercice 2002-2003. Elle s'est félicitée de la priorité accordée aux sous-programmes 2 et 3, même s'il était encore difficile de savoir si certains aspects des programmes faisaient l'objet d'une attention accrue ou moindre. Elle attendait avec intérêt de voir dans quelle mesure le nouveau budget encouragerait la

CNUCED à établir des priorités en mettant l'accent sur les domaines recensés par les États membres lors de l'examen à mi-parcours et en accroissant sa contribution à la mise en œuvre des résultats des grandes conférences des Nations Unies. Elle a pris note des efforts que le secrétariat déployait pour engager des consultations avec les États membres dans le but d'intégrer des éléments de l'évaluation thématique du renforcement des capacités dans la stratégie de coopération technique de la CNUCED.

7. Le représentant des **États-Unis d'Amérique** a salué la transparence dont le secrétariat avait fait preuve dans l'établissement du projet de budget-programme. Sa délégation accordait une grande importance à la coopération horizontale au sein du secrétariat et espérait que les efforts déployés dans ce sens se poursuivraient. Il existait des chevauchements entre le sous-programme consacré au développement de l'Afrique et le Programme spécial en faveur des PMA puisque de nombreux pays africains étaient aussi des PMA. Ce double emploi devrait être éliminé et le Programme en faveur des PMA renforcé. Le représentant n'était pas en mesure d'approuver le projet de budget de la CNUCED car une telle décision devait être prise au Siège de l'ONU dans le cadre de l'examen du budget global. Il s'inquiétait de la demande de création d'un poste D-2 à la tête de la Division de la gestion, dont l'objectif serait mieux atteint par la réaffectation de postes D-1 et D-2 existants.

8. Le représentant de la **Bolivie**, prenant la parole au nom du **Groupe andin, du Brésil, de la Suisse et des Pays-Bas**, après s'être référé au sous-programme 3 consacré au commerce international, a pris note des dispositions sur le développement durable et, l'initiative Biotrade contenues dans les Objectifs du millénaire, dans les résultats de la septième session de la Commission sur le commerce des biens et services, et des produits de base, et dans des décisions récentes du Groupe andin, et a appelé l'attention sur l'augmentation considérable des contributions extrabudgétaires versées par les Pays-Bas et la Suisse dans ces domaines d'activité. Le Groupe de travail devrait accorder une attention suffisante à l'initiative Biotrade et des mesures concrètes devraient être prises pour y allouer davantage de ressources, y affecter suffisamment de personnel, organiser un nombre satisfaisant de missions et garantir la viabilité à long terme de l'initiative en vue de mettre en œuvre la Déclaration du Millénaire et les résultats du Sommet mondial pour le développement durable ainsi que de combattre la pauvreté.

9. Le représentant de l'**Égypte** a dit que sa délégation ne pouvait à l'heure actuelle accepter que la priorité soit accordée à l'initiative Biotrade.

B. Séances informelles

10. Le Groupe de travail a poursuivi ses discussions en séances informelles.

C. Décision du Groupe de travail

11. À sa séance plénière de clôture, le 22 mai 2003, le Groupe de travail a adopté des conclusions concertées sur le point 3 de l'ordre du jour. (Pour le texte des conclusions concertées, voir le chapitre I ci-dessus.)

12. Le **Président** a informé le Groupe de travail que ses conclusions sur le point 3 de l'ordre du jour seraient transmises, sous son autorité, aux organes chargés d'examiner le budget au Siège de l'ONU.

13. Le représentant des **États-Unis d'Amérique** a réaffirmé ses préoccupations quant au montant des ressources affectées à la CNUCED dans le projet de budget-programme.

D. Déclarations de clôture

14. Le représentant de la **Thaïlande**, s'exprimant au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a prié le secrétariat de présenter un résumé des activités exécutées pour donner suite aux résultats des grandes conférences et réunions au sommet organisées récemment. Son groupe se félicitait de l'appui confirmé de nombreux donateurs à des programmes récents tels que le programme Biotrade et le programme de diplomatie commerciale, et demandait instamment aux autres donateurs de soutenir les pays en développement dans ces domaines comme dans d'autres.

15. Le représentant du **Sénégal** a dit que tout ce que la CNUCED pouvait faire pour consolider les activités de renforcement des capacités dans le cadre du NEPAD était positif.

Chapitre III

COOPÉRATION TECHNIQUE DE LA CNUCED

16. Pour l'examen de ce point, le Groupe de travail était saisi du document suivant:

«Coopération technique de la CNUCED. Note du secrétariat de la CNUCED»
(TD/B/WP/161).

17. Le **Secrétaire général adjoint de la CNUCED** a dit que le document TD/B/WP/161 présentait les résultats des consultations que le secrétariat avait engagées avec les États membres en vue d'intégrer dans la stratégie de coopération technique de la CNUCED des éléments découlant de l'évaluation thématique des activités de renforcement des capacités. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies procédait à l'examen des activités de coopération technique et avait engagé un consultant à cette fin; celui-ci avait rendu visite à la CNUCED, en particulier en raison des activités du secrétariat dans le domaine du commerce, notamment de sa coopération avec l'OMC, le CCI, la Banque mondiale et le FMI, qui était considérée comme exemplaire.

DÉCISION DU GROUPE DE TRAVAIL

18. À sa séance plénière de clôture, le 22 mai 2003, le Groupe de travail a adopté des conclusions concertées sur le point 6 de l'ordre du jour. (Pour le texte des conclusions concertées, voir le chapitre I ci-dessus.)

Chapitre IV

QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Ouverture de la session

19. La deuxième partie de la quarantième session du Groupe de travail a été ouverte par M. I. Afanassiev (Fédération de Russie), Président du Groupe de travail.

B. Élection du bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

20. Le bureau du Groupe de travail, élu à la première partie de la quarantième session, était le suivant:

Président: M. I. Afanassiev (Fédération de Russie)
Vice-Présidente/Rapporteur: M^{me} W. Tadesse (Éthiopie).

C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

21. L'ordre du jour, adopté à la première partie de la session, se lisait comme suit:

1. Élection du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Examen du programme de travail: projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005.
4. Indicateurs de résultat.
5. Ordre du jour provisoire de la quarante et unième session du Groupe de travail.
6. Questions diverses.
7. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement.

D. Ordre du jour provisoire de la quarante et unième session du Groupe de travail

(Point 5 de l'ordre du jour)

22. À sa 157^e séance plénière (séance de clôture), le 22 mai 2003, le Groupe de travail a approuvé l'ordre du jour provisoire de sa quarante et unième session:

1. Élection du bureau.

2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement.
4. Évaluation des activités de coopération technique:
 - a) Évaluation approfondie du programme d'assistance technique dans les domaines du commerce, de l'environnement et du développement.
5. Rapport intérimaire sur la mise en œuvre de la deuxième phase du site Web de la CNUCED.
6. Ordre du jour provisoire de la quarante-deuxième session du Groupe de travail.
7. Questions diverses.
8. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement.

**E. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce
et du développement**

(Point 7 de l'ordre du jour)

23. À la même séance, le Groupe de travail a autorisé le Président à établir le rapport de la session en y incorporant le compte rendu des travaux de la séance plénière de clôture.

Annexe**PARTICIPATION***

1. Les États membres de la CNUCED ci-après, membres du Groupe de travail, étaient représentés à la session:

Bangladesh	Fédération de Russie
Bélarus	France
Bénin	Honduras
Chine	Mexique
Colombie	République islamique d'Iran
Congo	Tunisie
Éthiopie	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
États-Unis d'Amérique	

2. Les États membres de la CNUCED ci-après, qui ne sont pas membres du Groupe de travail, étaient représentés en qualité d'observateur:

Afrique du Sud	Maurice
Allemagne	Mongolie
Barbade	Oman
Bolivie	Ouganda
Égypte	Sénégal
Finlande	République arabe syrienne
Grèce	République démocratique du Congo
Inde	Suisse
Indonésie	Thaïlande
Jamaïque	Zimbabwe
Jamahiriya arabe libyenne	

3. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la session:

Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
Communauté européenne
Organisation de l'Unité africaine

4. Le Centre du commerce international était représenté à la session.

* La liste des participants porte la cote TD/B/WP(XI)/Misc.1/Add.1.